

Initiatives ministérielles

comme ils en ont l'obligation morale envers leurs employés?

J'ai recommandé au comité plénier de procéder à un examen complet de l'accréditation dans cette région, de revoir l'ensemble de la situation afin de déterminer s'il est possible ou nécessaire d'apporter des changements afin de tenir compte de la réalité. Étant donné que le processus est en place depuis longtemps, depuis 1973, la situation a probablement évolué au fil des ans.

Je tiens à préciser au gouvernement que les députés de ce côté-ci de la Chambre approuvent cette mesure législative dans son ensemble. Nous avons certaines réserves; nous nous demandons si elle sera aussi efficace qu'elle pourrait l'être. Nous espérons régler ce problème dans l'intérêt des hommes et des femmes au coeur de ce conflit.

Nous demandons à la Chambre, de même qu'au Sénat, d'adopter rapidement ce projet de loi. Comme le mentionnait le député, nous enverrons certainement un message au Sénat pour lui signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne voient aucune raison de retarder l'adoption de cette mesure législative. Elle devrait être adoptée dès que possible.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, je vais commencer mes très brèves remarques en soulevant un point auquel les libéraux et les porte-parole du gouvernement ont fait allusion eux aussi, si je ne m'abuse. On demande à la Chambre d'accélérer l'étude de cette mesure législative parce qu'on estime que c'est nécessaire. Par contre, nous savons que le Sénat ne siège pas aujourd'hui et qu'il ne siègera pas durant le week-end. Il ne siègera pas non plus lundi. Donc, il ne pourra certainement pas étudier ce projet de loi avant mardi.

Je me demande comment le gouvernement peut dire à la Chambre qu'il faut qu'elle adopte ce projet de loi le plus rapidement possible, sans toutefois prendre d'arrangements pour que le Sénat l'étudie sans tarder.

Je trouve aussi ironique que, normalement, en cas de grève ou de lock-out, le gouvernement agit très rapidement lorsqu'il juge que c'est nécessaire dans l'intérêt des Canadiens.

Comme l'a signalé l'orateur précédent, ce problème existe depuis plusieurs années. Les employés sont sans

convention collective depuis sept ans. La société qui a refusé que l'Association des employeurs maritimes représente les employés à la table de négociation obtient des injonctions depuis deux ans.

La grève elle-même dure depuis 60 jours. Pourtant, la situation n'a pas semblé inquiéter le gouvernement jusqu'au dernier moment. Par ailleurs, lorsque nous avons interrogé le gouvernement au sujet des travaux de la Chambre la semaine dernière, il n'a pas mentionné qu'il avait l'intention de mettre ce projet de loi à l'étude jeudi ou vendredi de cette semaine.

En fait, il n'a même pas été question de ce projet de loi pendant les discussions entre les leaders parlementaires au début de la semaine. On se demande quelles sont les priorités du gouvernement.

Je félicite quand même le député d'avoir présenté cette mesure législative à la Chambre, mais je crois qu'on aurait pu s'y prendre mieux que cela. Il me semble que les employés d'un bout à l'autre du pays continueront de penser que, lorsque c'est une mesure législative qui leur est défavorable, le gouvernement agit rapidement, mais lorsque c'est une mesure qui leur est favorable, il agit très lentement.

Manifestement, la façon de procéder du gouvernement, par l'intermédiaire de son leader parlementaire, n'est pas avantageuse pour les employés.

Je veux aussi soulever une question dont on a parlé au comité plénier. En réalité, rien n'empêche l'employeur qui a demandé une injonction d'essayer de causer d'autres problèmes.

Rien n'empêche cet employeur de demander une injonction pendant que la Commission canadienne des relations du travail examine son appel. Encore une fois, comme on l'a mentionné au comité plénier, il n'y a rien qui nous dise que la Commission canadienne des relations du travail rendra sa décision rapidement. Peut-être qu'elle traitera cette affaire comme une priorité, peut-être que non. Nous ne le savons pas.

Le député du parti ministériel qui a pris la parole, celui-là même qui a présenté le projet de loi, souhaite que la question soit réglée rapidement, mais il ne voit pas l'utilité de fixer des échéanciers au conseil quasi-judiciaire.